SOINS A LA DEMANDE D'UN TIERS : DEMANDE MANUSCRITE

ATTENTION: La demande de tiers est manuscrite

Article L.3212-1 du code de santé publique : dans le cas de soins à la demande d'un tiers : 2 certificats médicaux (un d'un médecin hors établissement, un d'un médecin exerçant ou non dans l'établissement)

■ Article L.3212-3 du code de la santé publique : en **cas d'urgence** : un seul certificat médical d'un médecin exerçant ou non dans l'établissement

LE TEXTE QUI SUIT DOIT ETRE RECOPIE INTEGRALEMENT AU STYLO BILLE NOIR SUR UNE FEUILLE BLANCHE PAR LE DEMANDEUR

Je soussigné (e) NOM - PRENOM

Né(e) le JOUR / MOIS / ANNEE

Demeurant ADRESSE COMPLETE

PROFESSION

demande conformément à l'article L.3212-1 ou 3 (urgence) du Code de la Santé Publique, en ma qualité de *DEGRE DE PARENTE ou LIEN AVEC LA PERSONNE*, l'admission au *CENTRE HOSPITALIER et NOM DE L'ETABLISSEMENT*

de **NOM - PRENOM**

Né(e) le JOUR / MOIS / ANNEE

Demeurant ADRESSE COMPLETE

COORDONNEES TELEPHONIQUES / ADRESSE MAIL

PROFESSION

Afin que lui soient dispensés les soins nécessités par son état.

Fait à *LIEU*

Le DATE

SIGNATURE

FOURNIR une photocopie de :

- 1) Pièce d'identité du tiers demandeur
- 2) Pièce d'identité de la personne hospitalisée
- 3) Extrait du jugement de mise sous tutelle ou curatelle si le tiers demandeur est le tuteur ou le curateur